

**DÉCISION MUNICIPALE N°11/DM/C/SG/GME/2024**  
**PORTANT ANNULATION D'APPEL D'OFFRES**  
**LE MAIRE, MAITRE D'OUVRAGE,**

Vu la constitution ;  
 Vu la loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées ;  
 Vu le Décret N° 93/321 du 25 Novembre 1993 portant création de la commune rurale de GUEME, ensembles ses modificatifs subséquents ;  
 Vu le Décret N° 2012/074 portant création, organisation et fonctionnement des commissions des passations des marchés publics, modifié et complété par le Décret N° 2013/271 du 05 Aout 2013 ;  
 Vu le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;  
 Vu l'Arrêté N° 000359/A/MINDDEVEL du 12 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjointés au Maire de la Commune de Guémé, dans le département du Mayo-Danay, région de l'Extrême-Nord ;  
 Vu la Décision Municipale N° 05/DM/C/GME/2024 du 08 février 2024 constatant la composition des membres de la commission interne de passation des marchés auprès de la commune de Guémé ;  
 Considérant les nécessités de service.

**DECIDE :**

**Article 1 :** Les appels d'offres ci-dessous mentionnés sont annulés :

Références	Motif
N°02/2024/AONO/C/GME/CIPM-BEC DU 16/02/2024 EN PROCEDURE URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'EP DE NIRAM (LOT 1) DANS LA COMMUNE DE GUEME	Le soumissionnaire proposé par la commission présente les références illisibles et douteuses
N°03/AONO/C/GME/CIPM/2024 DU 16/02/2024 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS (03) FORAGES EQUIPES DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE DANS LA LOCALITE DE : WIDIGUE-KAMAS (lot 3) DANS LA COMMUNE DE GUEME, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTREME-NORD.	Le soumissionnaire proposé par la commission présente les références illisibles et douteuses
N°04/AONO/C/GUEME/SG/CIPM-AI/2024 DU 16/02/2024 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MINI-ADDUCTION D'EAU POTABLE A YARAYE-DJAMBOUTOU, COMMUNE DE GUEME, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTREME-NORD	Le soumissionnaire proposé par la commission présente les références illisibles et douteuses
N°06/AONO/C.GUEME/CIPM-TR/2024 DU 20/02/2024 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MAGASIN DE STOCKAGE DE CEREALES A DABAYE I, COMMUNE DE GUEME, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY - REGION DE L'EXTREME-NORD	Le soumissionnaire proposé par la commission présente les références illisibles et douteuses

**Article 2 :** La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /

**Ampliations:**

- MINMAP/MD
- CIPM
- ARMP/EN
- Intéressé
- Chrono/archives

Guémé, le 09/04/2024  
 Le Maire, MO



*Jasbia André*